

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



# 2024



VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE

Ville  
**Active & Sportive**

**VILLE DE POINTE-A-PITRE**  
Région et Département de la Guadeloupe

Hôtel de Ville  
Place des Martyrs de la Liberté . BP 111  
97123 POINTE-A-PITRE Cedex

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF



# ***INTRODUCTION***

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le ROB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRé », publiée au journal officiel du 8 Août 2015, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne puisqu'il doit être transmis au préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. Il fait également l'objet d'une publication, conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016, relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations qui définissent les priorités affectées dans le budget primitif, voire au-delà pour certaines opérations. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer le Conseil Municipal sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité, en tenant compte des projets en cours ou à venir et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Le Budget Primitif 2024 devra permettre répondre au mieux aux besoins et attentes de la population tout en intégrant le contexte économique et social, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2024, ainsi que la situation financière locale.

Malgré ce contexte difficile lié notamment à l'inflation constatée ces dernières années, la Ville de Pointe-à-Pitre entend poursuivre sa trajectoire de redressement, tout en développant les projets inscrits dans le cadre de la mandature. Il s'agit en effet

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF



notamment sa capacité d'autofinancement, indispensable à la réalisation du programme pluriannuel d'investissements.

Le budget 2024 de la Ville sera élaboré sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes de recettes, avec la volonté de dégager un autofinancement, en maîtrisant les charges de fonctionnement malgré les conséquences de ce contexte inflationniste.

# ***I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL ET NATIONAL***

## **1. Le contexte international : inflation et baisse du niveau de croissance**

Compte tenu du contexte inflationniste qui persiste et du durcissement des politiques monétaires, le Fonds Monétaire International (FMI) estime, dans son rapport de juillet 2023, que la croissance mondiale devrait être d'environ 3% en 2023 (contre 3,5% en 2022).

Après avoir atteint plus de 10% en octobre 2022, l'inflation poursuit son ralentissement dans la zone euro et atteignait 2,4% sur un an en novembre.

Ainsi, les nouvelles projections macroéconomiques de la Banque Centrale Européenne (BCE) estiment à 5,6% la hausse des prix en 2023, puis 3,2% en 2024 et à 2,1% en 2025, se rapprochant ainsi de l'objectif à moyen terme de 2%. Cette évolution favorable pourrait influencer sur les décisions de la Banque Centrale Européenne (BCE) quant à une possible baisse de ses taux.

Pour rappel, l'institution monétaire a pour principale mission d'assurer la stabilité des prix pour permettre l'équilibre de l'économie au sein de la zone euro (les vingt pays à avoir adopté la monnaie unique). C'est pour cela qu'elle doit maintenir l'inflation proche de 2% à moyen terme.

Le ralentissement de politique monétaire en zone euro menée depuis près d'un an et demi s'explique, d'une part, par le ralentissement de l'inflation et, d'autre part, par l'affaiblissement de la croissance économique et le ralentissement du marché du travail qu'il provoque. Ainsi, selon un rapport trimestriel de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) paru en septembre, la croissance est attendue à 0,6% pour cette année au sein de la zone euro, soit un recul de 0,3 point par rapport à juin, plombée par l'Allemagne qui pourrait tomber en récession et l'Italie dont la prévision est amputée de 0,4 point, à 0,8%.

## **2. Le contexte macroéconomique français**

### ***1.1 Les projections macroéconomiques pour 2024***

Le coup de frein enregistré dans certains secteurs a pesé sur la croissance française. Initialement estimée faible, mais positive par l'Insee, l'activité a finalement basculé dans le rouge au troisième trimestre. Les chiffres définitifs publiés jeudi 30 novembre 2023 ont montré une

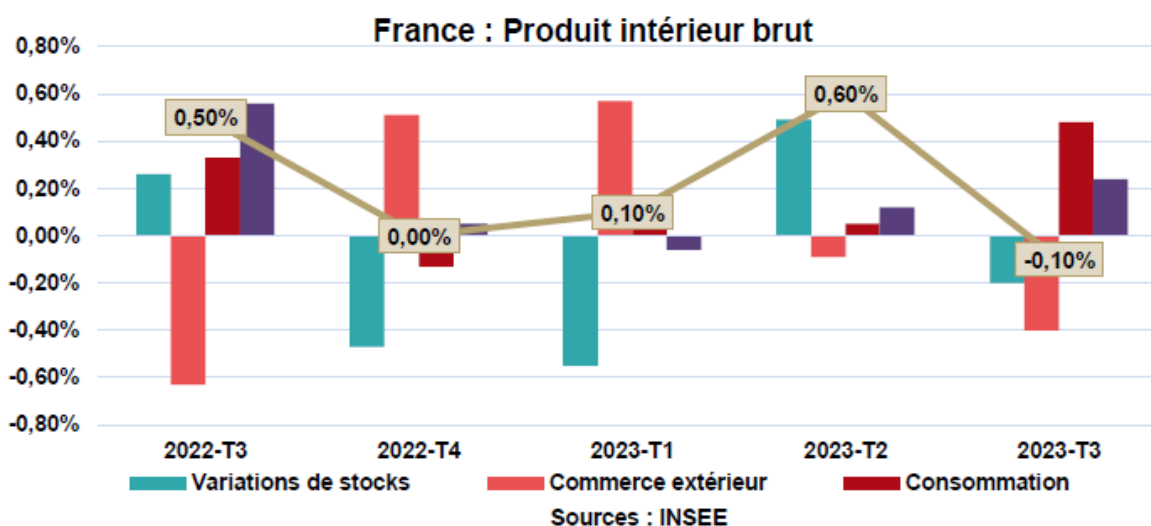
RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF

(PIB) en recul de 0,1 % au troisième trimestre par rapport au trimestre précédent, sur fond de baisse du pouvoir d'achat des ménages

Malgré cette révision à la baisse de la croissance, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a indiqué maintenir sa prévision pour 2023 à 1% et à 1,4% pour 2024. Après un premier trimestre en stagnation (0,1%), un second plus dynamique (+ 0,6 %) et le coup de froid sur le troisième trimestre, la santé économique de l'hexagone ne rebondit pas autant qu'espéré. Les indicateurs du climat des affaires, qui s'est encore assombri en novembre, ne semblent pas laisser espérer une fin d'année plus dynamique.

La consommation des ménages, l'un des principaux moteurs de la croissance puisqu'elle représente la moitié du PIB, a encore accusé une baisse en octobre (- 0,9 %), alors que le pouvoir d'achat a diminué de 0,2% par unité de consommation (ce qui tient compte de la taille des ménages) sur le trimestre, indique l'Insee.



A noter, toutefois, que sur l'ensemble du trimestre, la consommation reste positive (+ 0,6%). Contraints par un budget de plus en plus serré, les Français commencent à piocher dans leurs économies. Le taux d'épargne des ménages, un indicateur très regardé, car il constitue une réserve de croissance, est passé de 17,9 % au deuxième trimestre à 17,4 %. Mais il reste supérieur de 2 points au niveau de 2019.

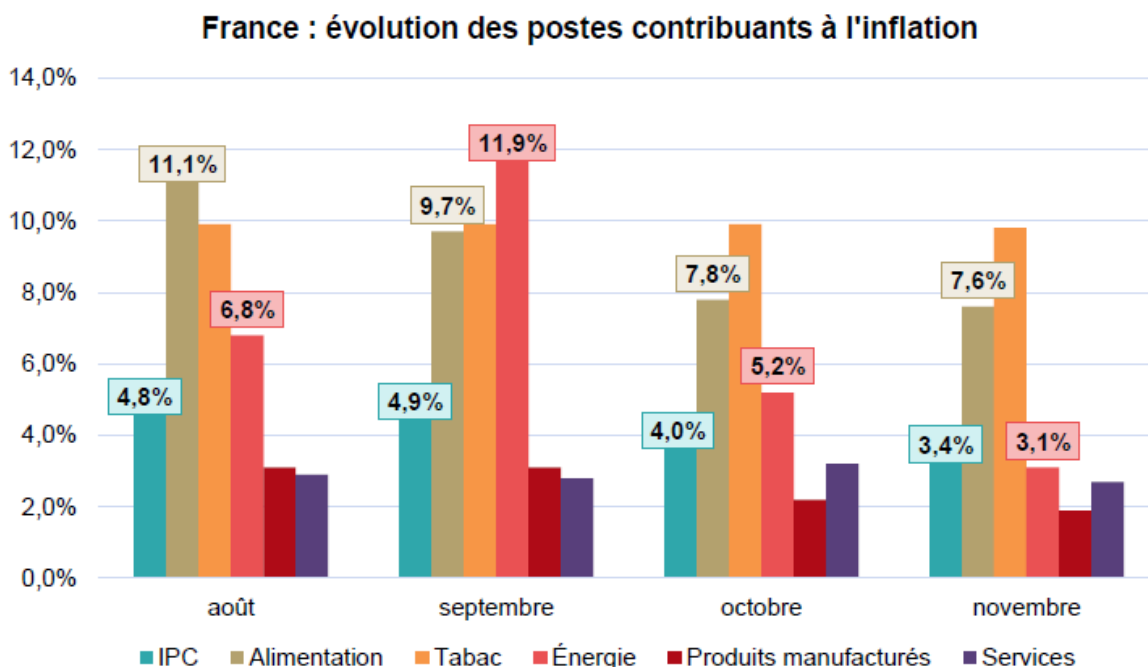
RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF

## 1.2. L'économie face à l'inflation

La hausse des prix a fortement ralenti en France en novembre, à +3,4% sur un an après +4,0% en octobre, selon les données provisoires de l'Insee. "Nous sommes en bonne voie dans la lutte contre l'inflation même si nous ne sommes pas encore au terme", se félicite François Villeroy de Galhau directeur de la Banque de France.

"Nos décisions de hausse des taux d'intérêt au niveau européen jouent pleinement leur rôle de remède contre la maladie qu'est l'inflation. C'est pourquoi, sauf choc, il n'y aura pas de nouvelle hausse de nos taux". Le gouverneur va jusqu'à envisager la question d'une baisse des taux d'intérêt, qui "pourra se poser courant 2024, mais pas maintenant. Quand un remède est efficace, il faut savoir être un peu patient sur sa durée".



Sources : INSEE

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF

### 3. Le contexte législatif : les dispositions de la loi de Finances 2024

Comme chaque année, la loi de finances pour 2024 introduit une série de mesures qui s'appliquent progressivement à partir du 1er janvier 2024. La loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 a été publiée au Journal officiel du 30 décembre 2023.

La loi de finances prévoit de réduire le déficit public à 4,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2024, après 4,9% en 2023. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 146,9 milliards d'euros (+2,4 milliards par rapport au texte initial). La part de la dette publique se stabiliserait à 109,7% du PIB.

Ces objectifs de déficit s'inscrivent dans la trajectoire fixée par la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027. En 2024, le montant du périmètre des dépenses de l'État est estimé à 491,9 milliards d'euros.

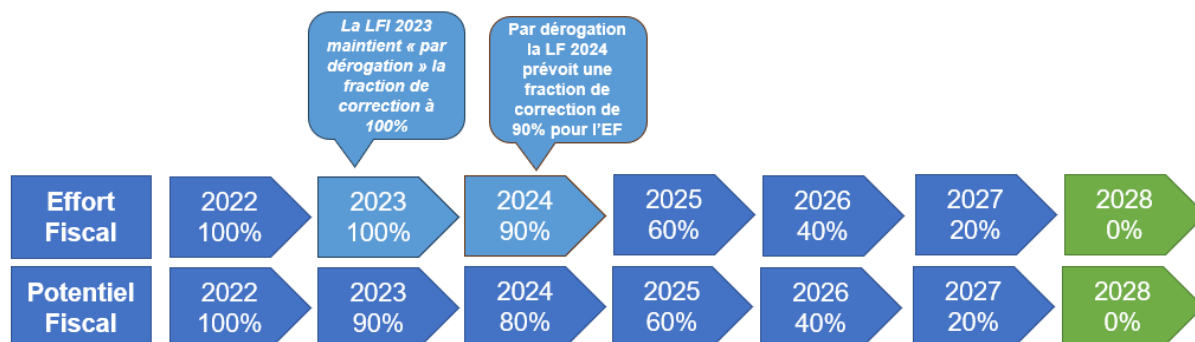
#### La réforme des indicateurs financiers (Loi de finances 2022)

La Loi de Finances 2022 avait prévu la mise en place d'une « fraction de correction » afin de neutraliser les effets de la réforme en 2022.

En effet, l'effort fiscal est calculé depuis 2022 par le rapport entre le produit des taxes directes levées par la commune et le produit des mêmes taxes en y appliquant le taux moyen national. Cette réforme a eu pour conséquence le passage d'une logique de pression fiscale sur le territoire communal à une logique d'évaluation de la mobilisation de la richesse fiscale communale.

Ce lissage s'appliquera donc de 2023 à 2028 via une fraction de correction qui viendra neutraliser tout ou partie de la réforme.

Son application a été prévue de la manière suivante :



Si la fraction de correction devait initialement s'appliquer de 2023 à 2028 pour l'effort fiscal comme pour le potentiel fiscal, la LF 2023 a intégré u

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF

100% pour l'effort fiscal en 2023. En effet, le Comité des Finances Locales avait recommandé cette mesure afin de laisser le temps à des futures réflexions pour remplacer l'effort fiscal par un indicateur plus représentatif de la richesse fiscale de la commune.

Le projet de loi de finances pour 2024 ne mentionne pas l'effort fiscal.

Ainsi la fraction de correction de 80% devrait s'appliquer.

### **La dotation globale de fonctionnement**

L'article 56 de la Loi de Finances pour 2024 intègre l'augmentation des prélèvements sur recettes au profit de la dotation globale de fonctionnement. L'enveloppe passe ainsi de 26,93 Mds€ en 2023 à 27,25 Mds€ en 2024.

Les 320 M€ supplémentaires ont pour objet de financer la hausse de la péréquation verticale des communes (Dotation Solidarité Rurale et Dotation Solidarité Urbaine) ce qui était, jusqu'à aujourd'hui, le rôle de l'écrêtement de la dotation forfaitaire, et d'abonder à hauteur de 30 M€ la Dotation d'Intercommunalité (DI) des EPCI.

Pour 2024, le Gouvernement reconduit la suspension de l'application de l'écrêtement.

Depuis la fin de la contribution au redressement des finances publiques en 2018, les dotations de péréquation verticale sont moins abondées qu'auparavant. En effet, de 2014 à 2017, ces dotations de péréquation avaient pour objectif de contrer la baisse de la dotation forfaitaire pour les communes les moins favorisées.

Pour 2024, l'abondement de la DSU est fixé à 140 M€ (contre 90M€ en 2023) et la DSR sera abondée de 100 M€ (contre 200 M€ en 2023).

### **Le coefficient de revalorisation des bases fiscales**

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017).

Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

RF

Guadeloupe

Contrôle de légalité

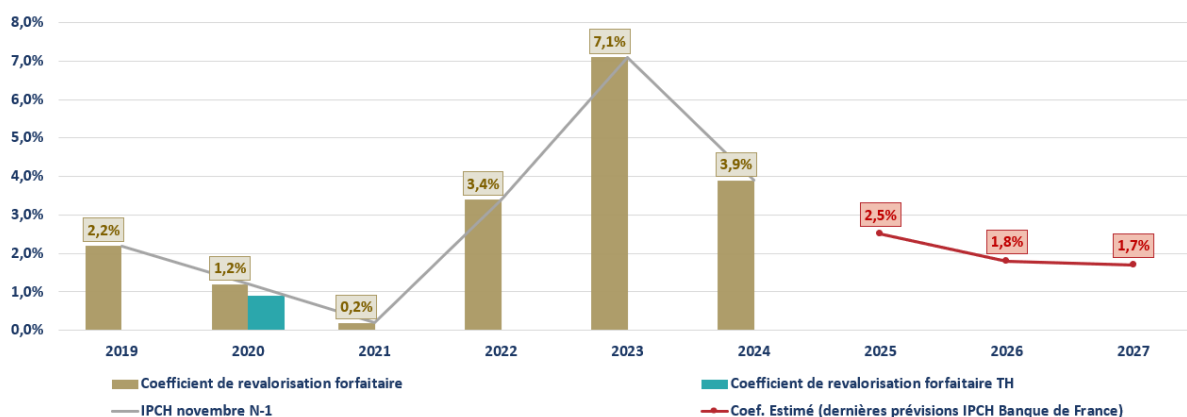
Date de réception de l'AR: 28/03/2024

971-219711207-BF\_041\_2024-BF

L'IPCH constaté début décembre 2023 est de 3,9%. C'est ce coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui s'appliquera pour l'année 2024.

Pour rappel, en 2023 le coefficient légal appliqué a été de 7,1% (contre 3,4% en 2022).

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'IPCH depuis 2019, ainsi que les prévisions de la Banque de France de 2024 à 2027 :



(Sources INSEE et Banque de France)

### **Un soutien toujours conséquent à l'investissement : Augmentation du Fonds Vert et Verdissement des dotations**

L'État renforce son soutien aux collectivités territoriales pour les accompagner et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique, avec la prolongation et le renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert ».

Celui-ci s'établit désormais à 2,5 Md€, contre 1,5 Md€ en 2023.

Afin d'inciter les collectivités à orienter leurs investissements vers la transition écologique, « l'objectif de verdissement » des dotations est renforcé pour atteindre près de 0,5 Md€ soit 25% de l'enveloppe globale. Engagé lors de la LFI pour 2023, l'objectif de financement de projets concourant à la transition écologique est accru pour la dotation de soutien à l'investissement local (de 25 % à 30 %) et introduit pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), avec des objectifs respectifs de 20 % et 25 %.

Enfin, les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites pour un montant de 2 Mds€ réparti en quatre enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité différentes (DSIL, DETR, DPV et DSID). La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle qui

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF

s'inscrit dans le cadre du plan de relance, vient également soutenir l'investissement public local à hauteur de 111 M€.

### **Les autres concours financiers de l'Etat envers les Collectivités locales**

Les collectivités bénéficient d'une hausse du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) de 364M€ par rapport à 2023, ainsi que l'extension du périmètre d'éligibilité aux aménagements de terrain dont le coût est estimé à 250M€ en année pleine.

Par ailleurs, le bouclier tarifaire et l'amortisseur électricité sont maintenus (avec un relèvement du seuil à 250€/MWh contre 180 en 2023).

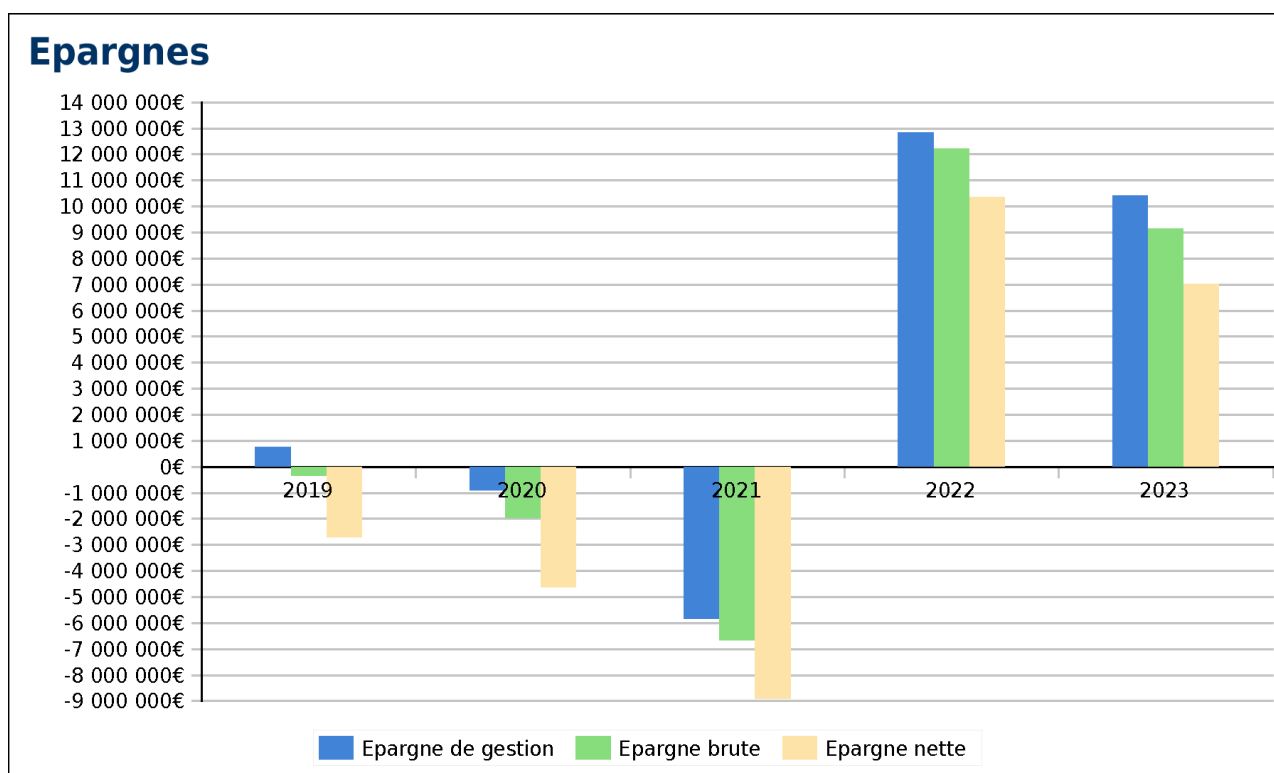
RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF



- **Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement dont les frais financiers. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. En effet, une épargne brute négative est synonyme d'insolvabilité financière.
- **Epargne nette** = Epargne brute après prise en charge du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

L'évolution de ces indicateurs s'illustre de la manière suivante :



Après une dégradation des niveaux d'épargne, nous observons depuis l'exercice 2022, le retour à des indicateurs positifs.

Cependant, la ville doit poursuivre ses efforts en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de poursuivre cette dynamique positive.

### 3. Résultats de la prospective à 2026

#### Maintenir un autofinancement positif

L'évolution rétrospective et prospective des grandes masses financières figure en annexe du présent document.

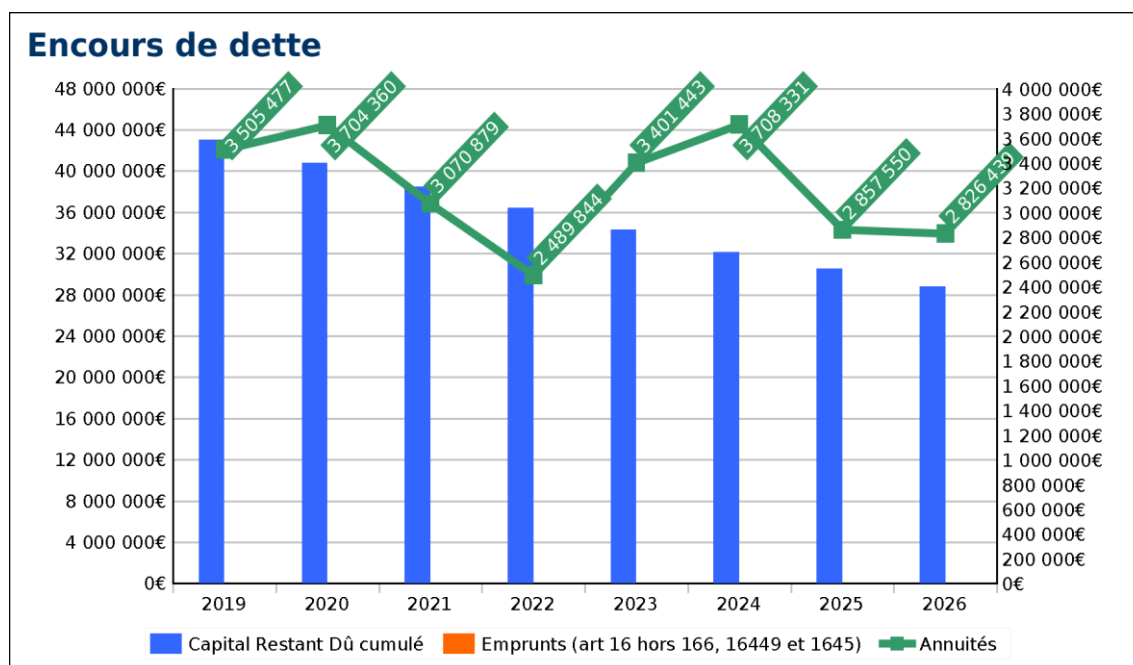
RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF

Comme indiqué précédemment, l'évolution positive de la section de fonctionnement en 2023 devra se confirmer sur les années à venir, afin de regagner en aisance financière et ainsi maintenir l'autofinancement :

**Poursuivre le désendettement progressif**

Par ailleurs, pour retrouver des marges de manœuvres budgétaires et donc augmenter le volume d'investissements sur les prochaines années, passe par le désendettement de la commune. Ainsi, en l'absence de nouvel emprunt, le désendettement se poursuit avec un encours de dette projeté à 28,8 millions d'euros en 2026 :



Par conséquent, les efforts devront se concentrer sur les charges à caractère général et sur la gestion des effectifs afin de libérer progressivement les marges de manœuvres nécessaires à la mise en œuvre du programme du Plan pluriannuel d'investissement 2023-2026.

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF



### **III. LES EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL**

#### **1. Rappel sur le contexte**

La période qui s'ouvre pour la Ville de Pointe-à-Pitre installe la concrétisation de changements profonds et ambitieux liés au Projet politique 2020-2026.

En 2024, il s'agira de poursuivre une politique ambitieuse et offensive dans un contexte de gestion mieux maîtrisée par la formalisation d'un Projet de Transformation de l'Administration à la hauteur des ambitieux engagements politiques.

Pour ce faire, l'administration a décidé de continuer à s'engager sur des évolutions majeures et concrètes en 2024.

Au regard des faibles marges de manœuvre au niveau budgétaire, il est encore prévu un effort appuyé sur le volet formation à travers un plan de formation et de professionnalisation quadriennal 2024-2027 avec pour objectifs :

**« Anticiper les évolutions et les attentes de nos publics »**

**« Transformer notre organisation : une exigence de performance publique »**

**« Affirmer notre stratégie RH, impulser le changement et viser l'efficience »**

Face aux enjeux d'évolution de l'organisation, ce plan quadriennal s'articule autour d'actions prioritaires mais surtout dans une forte démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des activités et des compétences : analyser les évolutions des métiers, les écarts majeurs et identifier les compétences à développer.

Il s'agit d'un plan de formation au service des projets institutionnels et des aspirations des agents.

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF

## 2. Faits marquants de l'année 2023 et perspectives pour 2024

### Recrutements 2023 :

| Date de recrutement       | NOM           | Prénom     | Fonction  | Statut        | Catégorie | Grade                                 |
|---------------------------|---------------|------------|---|---------------|-----------|---------------------------------------|
| 01/07/2023                | JACOBSON      | Katarina   | Directrice Musée St John PERSE                                    | Contractuelle | A         | Attaché de conservation du patrimoine |
| 16/08/2023                | REINETTE      | Peggy      | DGA Animation et Attractivité du Territoire                       | Titulaire     | A         | DGA                                   |
| 01/09/2023                | MORVAN        | Fabrice    | Directeur des Systèmes d'Information, des Réseaux et du Numérique | Titulaire     | A         | Ingénieur                             |
| 06/11/2023                | ROUSSAS       | Anaïs      | Chargée de coopération CTG  | Contractuelle | B         | Rédacteur                             |
| 03/07/2023                | JEAN-FRANCOIS | Fatiha     | Directrice Développement Durable                                  | Titulaire     | A         | Ingénieur                             |
| 23/07/2023                | GIRONDIN      | Johanna    | Assistante sociale  | Contractuelle | A         | Assistant socio                       |
| <b>Départs</b>            |               |            |   |               |           |                                       |
| 25/10/2023                | DUCOS         | Christophe | Directeur ST  | Contractuel   | A         | Ingénieur                             |
| 15/12/2023                | VERSINI       | Emmanuel   | Manager du Centre-Ville   | Contractuel   | B         | Animateur                             |
| Détachement<br>01/01/2024 | CASALE        | Didier     | Directeur PM  | Titulaire     | B         | Chef de service PM                    |
| Décès<br>20/12/2023       | MAURAYANPIN   | Franck     | Agent technique   | Titulaire     | C         | Adjoint technique                     |

### Points marquants 2023 :

- Adaptations et optimisation de l'organigramme général : Passage en CST le 24/11/2023 et en CM le 12/02/2024

### Propositions d'orientations RH pour 2024 :

- Déploiement de l'organigramme général approuvé en CST le 24 novembre 2023
- Mise en place des entretiens professionnels annuels comprenant la finalisation préalable de l'intégralité des fiches de poste
- Mise en œuvre de la campagne d'avancements de grades et de promotions internes 2023 (impact budgétaire prévisionnel 100 000€)

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF

- Lancement de la Bourse Interne de l'Emploi afin de favoriser la mobilité interne et l'évolution professionnelle
- Amélioration de professionnalisation métier à travers le plan de formation 204-2026 (impact budgétaire prévisionnel 70 000€)
- Application de la prime de pouvoir d'achat de 300€ bruts pour les agents aux faibles salaires (impact budgétaire prévisionnel 150 000€)
- Renforcement des effectifs administratifs et techniques corrélés aux départs en retraite (impact budgétaire prévisionnel 120 000€) + Recrutement de 4 policiers municipaux en externe (impact budgétaire prévisionnel 160 000€) + Recrutement d'un déontologue (35 000€) + Recrutement d'un Référent RGPD (Protection des Données) (35 000€)
- Recrutement de 4 chargés de projets/missions (160 000€) idéalement subventionnés
- Initiation d'une démarche de recrutement de services civiques et d'apprentis (impact budgétaire prévisionnel 70 000€)
- Acquisition de matériels et d'équipements de protection individuelle (EPI) (impact budgétaire prévisionnel 60 000€)
- Mise en place obligatoire du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Mise en conformité concernant le temps de travail via la place effective des 1607h
- Amélioration du suivi social et de santé des agents de la collectivité (rétablissement des visites médicales périodiques obligatoires)
- Lancement d'une démarche de Bien-être et de Qualité de vie au Travail à travers des actions/des activités/des évènements visant à renforcer le sentiment d'appartenance professionnels (Nos agents ont du Talent, Journal interne, Médailles du travail...)
- Lancement d'une étude pour envisager une participation de la Ville à la Mutuelle/Prévoyance des agents pour 2025

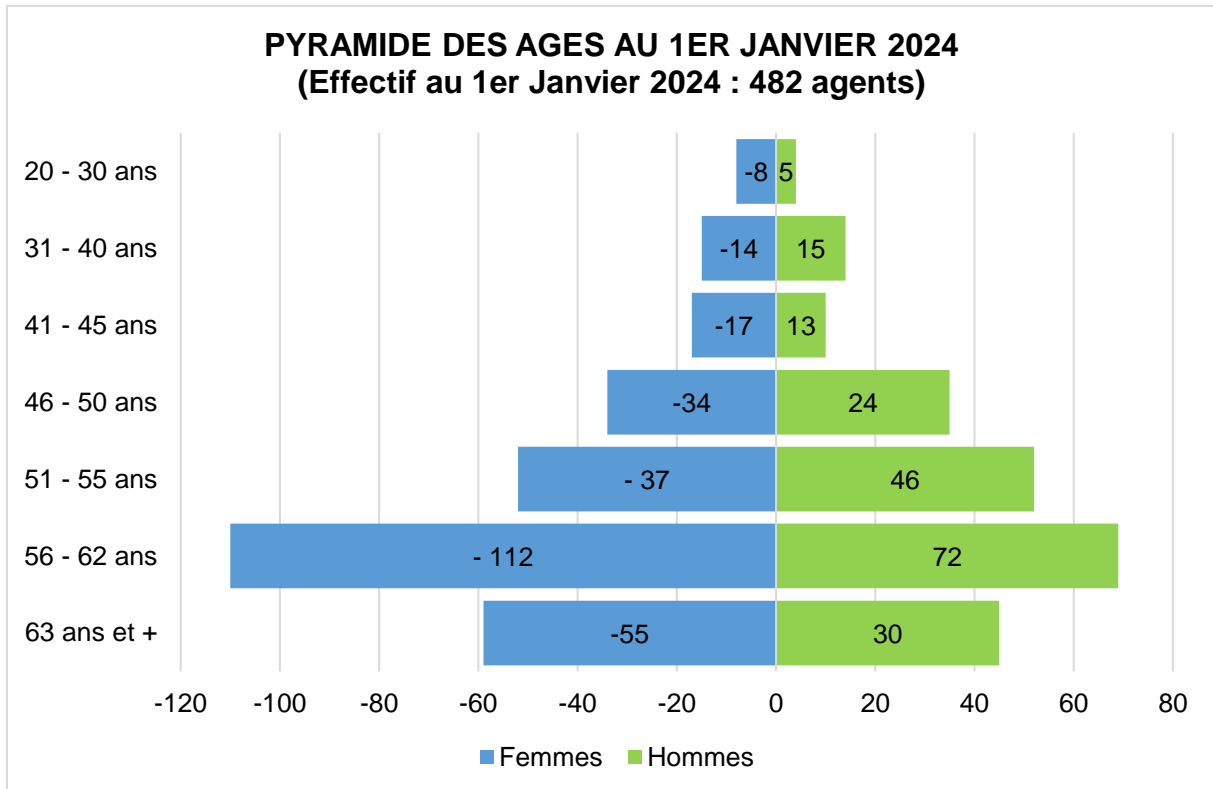
### 3. Structure et évolution des effectifs

Conformément aux dispositifs législatifs énoncés en préambule, sont présentés ci-après les éléments structurels de la masse salariale ainsi que les données relatives à la rémunération, horaires et avantages en nature.

## Les éléments structurels de la masse salariale :

La structure des Ressources Humaines de la ville de Pointe-à-Pitre, comptant 482 agents au total au 1<sup>er</sup> janvier 2024, est marquée par le vieillissement de ses salariés, un faible taux de départ à la retraite à l'âge légal, une sur dotation en agents de catégorie C et une sous dotation des agents de catégorie A :

- 104 agents sont, à ce jour, âgés de plus de 62 ans.

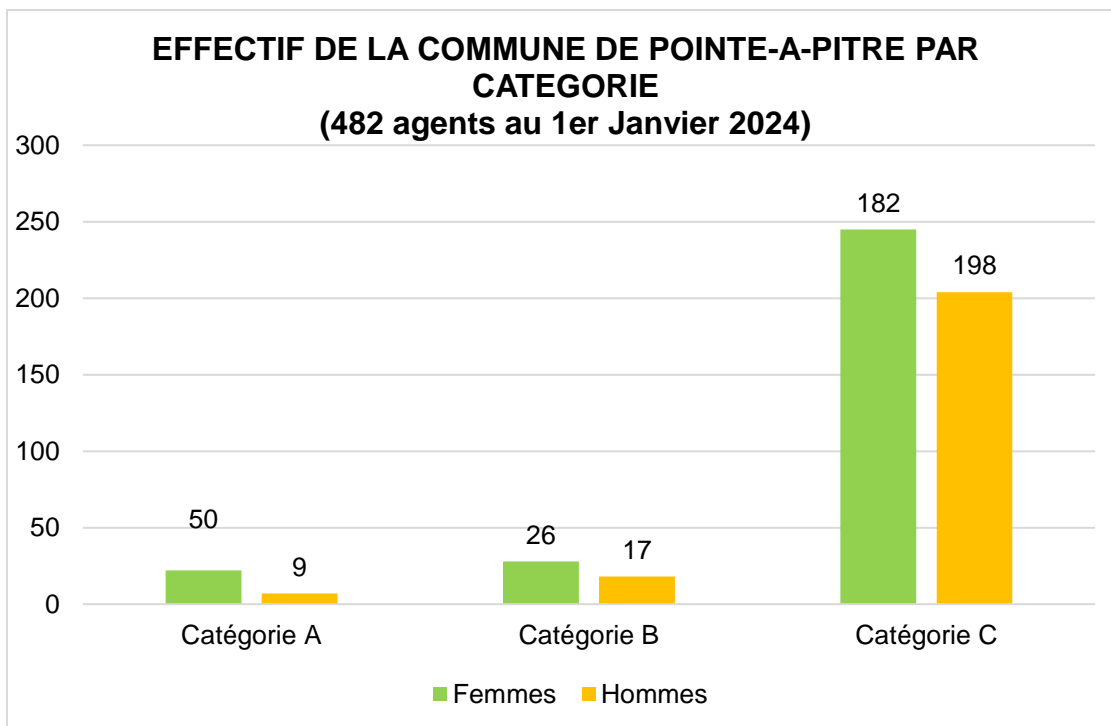


Une simulation « prudentielle » de départ à la retraite à l'âge limite (67 ans) permet de mettre en exergue un gain cumulé de plus de 3 M€ ramenant le budget dédié à la masse salariale à 26.2 M€ d'ici fin 2026.

- Les agents de catégories A, B et C représentent respectivement 12,24 %, 8,9 % et 78,83 % des effectifs de la commune.

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF



- Le personnel est représenté à 53,5 % par la gente féminine et relève, pour 55 %, de la filière technique. 98 % des agents sont titulaires de leur cadre d'emplois :

### Le statut des agents de Pointe-à-Pitre au 1er Janvier 2024

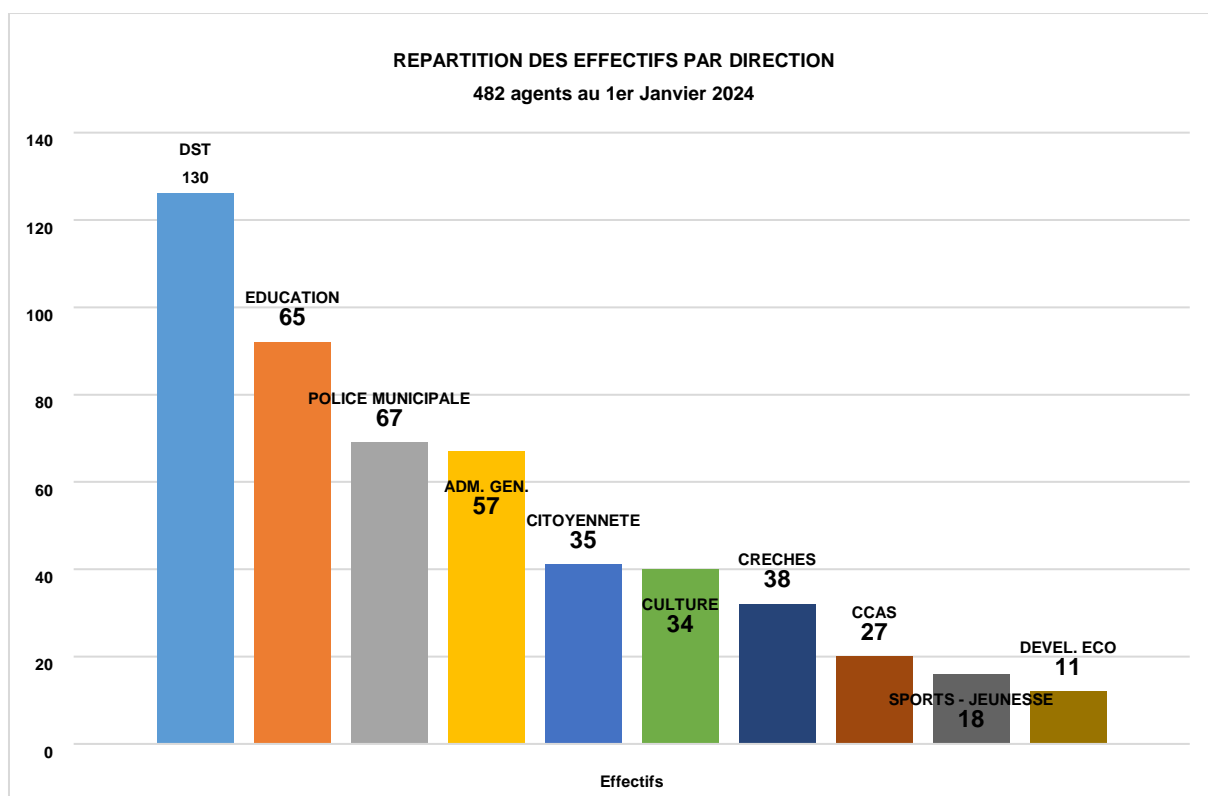
| Libellé statut           | Personnel féminin | Personnel masculin | Total général |
|--------------------------|-------------------|--------------------|---------------|
| Chômeur indemnise        |                   |                    | 0             |
| Collaborateur de Cabinet | 2                 |                    | 2             |
| Contractuel              |                   | 3                  | 3             |
| Non titulaire            | 5                 | 1                  | 6             |
| Stagiaire                | 1                 | 1                  | 2             |
| Titulaire                | 265               | 204                | 469           |
| <b>Total général</b>     | <b>273</b>        | <b>209</b>         | <b>482</b>    |

### Les agents de Pointe-à-Pitre par filière au 1er Janvier 2024

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF

| Filière              | Personnel féminin | Personnel masculin | Total général |
|----------------------|-------------------|--------------------|---------------|
| Administrative       | 82                | 33                 | 115           |
| Animation            | 10                | 4                  | 14            |
| Culture - Patrimoine | 12                | 1                  | 13            |
| Police municipale    | 3                 | 14                 | 17            |
| Sociale              | 44                | 3                  | 47            |
| Technique            | 126               | 150                | 276           |
| <b>Total général</b> | <b>277</b>        | <b>205</b>         | <b>482</b>    |



### Rémunérations, horaires et avantages en nature :

**Temps de travail :** 151,67 heures/mois soit 477 agents à temps complet

### Avantages en nature en 2024 :

- 96 téléphones de service
- 137 postes fixes
- 73 PC portables

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF

## Evolution des effectifs sur la période 2024 – 2026

Dans la projection prudentielle réalisée, l'effectif de la commune passerait de 482 agents en 2024 à 469 en 2026 sachant que l'effectif de Pointe-à-Pitre devrait s'établir à 350 – 360 agents. Pour mémoire, le ratio « charge de personnel » / habitant » s'élève à 1 754 €/ Pointois, soit près de trois fois la moyenne de la state (Source DGCL 2022 : 700 € / habitant).

Il convient de noter que la projection des effectifs sur la période 2022 – 2026 intègre le recrutement de quatre cadres de catégorie A par an, soit 16 agents supplémentaires afin de répondre, d'une part, aux besoins d'encadrement et d'expertise et d'autre part, à la mise en œuvre de l'organigramme adopté par le Conseil Municipal en 2023.

- Evolution des effectifs Ville :
  - Au 1er janvier 2024 : 482
  - 2023 : 524 (comprenant les 14 agents CDE mais pas encore les 12 agents Bataillon de la Prévention)
  - 2022 : 535
  - 2021 : 548
  - 2020 : 560
  - 2019 : 573
  
- Départs en retraite : 19 prévus initialement mais 25 effectifs en 2022. 13 prévus initialement en 2023 mais déjà 21 demandes (surtout que la réforme des retraites risque d'amplifier les demandes).
  
- Estimation des gains cumulés :

| Année de départ | Nombre de départs | Coût moyen chargé    | Prorata temporis 2022 | Prorata temporis 2023 | Prorata temporis 2024 |
|-----------------|-------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 2022            | 25                | 45 000               | 562 500               | 562 500               |                       |
| 2023            | 21                | 45 000               |                       | 472 500               | 472 500               |
|                 |                   | <b>Gains annuels</b> | <b>562 500</b>        | <b>1 035 000</b>      | <b>472 500</b>        |
|                 |                   | <b>Gains cumulés</b> | <b>562 500</b>        | <b>1 597 500</b>      | <b>2 070 000</b>      |

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF







## V. **LES GRANDES ORIENTATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE: PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS**

### 1. **Rappel des grandes orientations par politiques publiques**

#### *1.1 Administration générale*

La période qui s'ouvre pour la Ville de Pointe-à-Pitre installe la concrétisation de changements profonds et ambitieux liés au Projet politique 2020-2026.

En 2024, il s'agira de mener une politique ambitieuse et offensive dans un contexte de gestion mieux maîtrisée par une structuration approfondie du Projet de Transformation de l'Administration à la hauteur des ambitieux engagements politiques.

Pour ce faire, l'administration a décidé de s'engager sur des évolutions majeures et concrètes en 2024.

Au regard des faibles marges de manœuvre au niveau budgétaire, il est prévu un effort appuyé sur le volet formation à travers l'élaboration un plan de formation et de professionnalisation triennal 2024-2026 avec pour objectifs :

D'anticiper les évolutions et les attentes de nos publics »

De transformer notre organisation : une exigence de performance publique

D'affirmer notre stratégie RH, d'impulser le changement et viser l'efficience

Face aux enjeux d'évolution de l'organisation afin de produire du service public de qualité, ce plan triennal s'articulera autour d'actions prioritaires mais surtout dans une forte démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des activités et des compétences : analyser les évolutions des métiers, les écarts majeurs et identifier les compétences à développer.

Il s'agira d'un plan de formation au service des projets institutionnels et des aspirations des agents.

L'année 2023 a ainsi vu l'aboutissement de l'un des premiers prérequis pour une réorganisation de l'administration à savoir **la mise en place d'un nouvel organigramme** plus structuré, plus cohérent, véritable outil au service des politiques publiques destinées à se déployer sur un territoire et au service des administrés.

**Le slogan proposé "Osons la performance"** traduit bien l'ambition d'œuvrer pour l'optimisation du service rendu aux pointois et aux pointoises.

L'organigramme s'appuie bien entendu, sur les grandes orientations définies au sein du projet politique, car il est un outil essentiel au déploiement

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF

actuelle, mieux structurée, plus adaptée aux évolutions sociétales et technologiques, s'appuiera sur un personnel motivé, formé et informé, qui dorénavant connaît sa place au sein de l'administration. Il s'agit d'un grand chantier qui prévoit que chaque agent ait sa fiche de poste, témoin de son identité, connaisse son positionnement, identifie ses marges de progression et reçoive une véritable reconnaissance de son travail par la remise en marche des entretiens professionnels. Cela passe par un organigramme évolutif et agile avec tout ce que cela emporte, une démarche affirmée visant au renforcement des compétences, au développement de la qualité, à l'optimisation du fonctionnement, de la culture du résultat et de l'évaluation.

**Les Lignes Directrices de Gestion** adoptées par le Comité Social Territorial en avril 2023, permettront à la collectivité de traduire son projet politique dans des objectifs de gestion des ressources humaines, de disposer d'un document de référence favorisant l'information et la coordination de tous les acteurs internes (élus, organisations syndicales, encadrants et agents) sur plusieurs années ainsi que de mettre en œuvre une politique globale, collective et anticipée de ressources humaines.

**La Qualité de Vie au Travail** est un des enjeux forts de la mandature, car elle participe fortement à la motivation des agents. Le travail doit « faire sens » et cette approche doit désormais prendre toute sa signification dans le contexte actuel. Démarche préventive, elle doit être mise en place dans un souci de réflexion commune et partagée et nous interroger sur les changements à opérer dans nos organisations professionnelles et sur la façon dont nous pouvons améliorer notre travail. Cela commencera par le lancement d'une démarche de Bien-être et de Qualité de vie au Travail à travers des actions/des activités/des événements visant à renforcer le sentiment d'appartenance professionnels (Nos agents ont du Talent, Journal interne, Médailles du travail...) ainsi que d'une étude pour envisager une participation de la Ville à la Mutuelle/Prévoyance des agents pour 2025

**L'importance du dialogue social** est également soulignée par la nouvelle dénomination de la direction qui dorénavant s'appelle Direction des ressources Humaines et du Dialogue Social (DRHDS).

Par ailleurs, la ville a bien compris **les enjeux de la transition numérique** qui est plus que jamais au cœur des préoccupations des collectivités. La Direction des Systèmes Informatiques et du Numérique (DSIN) est en train de se renforcer et l'audit entamé lui permettra de s'inscrire pleinement dans une démarche de services et de veille et être au cœur des stratégies de la collectivité. L'optimisation des applications et logiciels métiers déjà installés au sein de la collectivité, est un des enjeux forts de cette direction, de même que la mise en place de dispositifs permettant de **lutter contre les attaques cybernétique**

RF

Guadeloupe

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 28/03/2024

971-219711207-BF\_041\_2024-BF



est en cela très soutenue par l'Etat qui a mis en place une « Task Force » afin d'accompagner la ville de Pointe-à-Pitre dans son projet de remise aux normes des établissements scolaires se trouvant sur son territoire. Les problématiques sont nombreuses voire cruciales. Les études concluent à la nécessité d'un confortement des bâtiments scolaires voire pour certains d'envisager une reconstruction. Les solutions mises en œuvre devront s'attacher à des objectifs de sécurisation des élèves au regard des risques sismiques, mais il conviendra également de repenser la carte scolaire au vu de la diminution des effectifs scolaires, liée à la baisse de la démographie, problématique qui concerne l'ensemble du département. Certaines écoles pourraient faire l'objet d'une démolition, et une requalification géographique ainsi qu'une requalification en termes de capacité est à prévoir dans le cadre d'une harmonisation des projets scolaires de la ville avec ceux de la rénovation urbaine.

Les réflexions engagées ont pour objectif principal la mise en place des conditions nécessaires à l'épanouissement des élèves, mais elles doivent se poursuivre par une inscription à la démarche de lutte contre le décrochage scolaire afin de permettre aux élèves socialement défavorisés de bénéficier de soutien scolaire, d'une offre de loisir, de sport ou de culture. Par ailleurs, il s'agit également d'offrir une aide à la parentalité aux parents de ces élèves et tout cela par le biais du Projet de Réussite Educative (PRE) portée par le CCAS de la ville ainsi que par le Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF). La ville contribue aussi fortement à l'ouverture sur l'extérieur des scolaires, en mettant à disposition des établissements scolaires des bus pour leurs différents déplacements pédagogiques. Elle soutient et accompagne fortement les associations du territoire engagées dans le contrat de ville porté par la communauté d'agglomération Cap Excellence.

#### *1.4 Culture*

La ville de Pointe-à-Pitre, ville multi potentielle se démarque par sa dimension culturelle. Il s'agit d'une ville remarquable de par son patrimoine architectural et historique. Elle possède plusieurs équipements classés au patrimoine culturel de la Guadeloupe et dispose d'un label Ville d'Art et d'Histoire qu'il convient de faire vivre. La culture étant un outil indéniable de développement social, économique et touristique, d'éducation et d'animation du territoire, elle occupe une place importante dans le projet de mandature de l'équipe municipale.

La philosophie qui prévaut en matière de politique culturelle a vocation à être illustrée par des actions concrètes et pragmatiques. C'est un cadre qui doit être suffisamment large pour pouvoir être rempli selon les moyens budgétaires dont on dispose.

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF

Culture et Patrimoine, deux points d'appui d'une nouvelle naissance de la ville avec son centre historique et ses faubourgs en capacité de capter étudiants, touristes de séjour et de croisière, visiteurs de l'archipel ...tout cela venant compenser le départ des administrations et d'un certain nombre de grandes enseignes.

Il conviendra d'accorder toute la place qui revient à la culture

- En stimulant la création artistique par le truchement de diverses initiatives et à travers des actions multiformes (soutien aux résidences d'artistes, accueil de manifestations mettant en valeur le livre
- En développant l'esprit critique et le goût esthétique et en facilitant par tous moyens l'accès à la culture,
- En facilitant l'accès à une pratique artistique pour tous (école de musique municipale, reprise des ateliers du Centre des Métiers d'Art, projet Démon...)
- En mettant à niveau nos lieux de diffusion et nos lieux patrimoniaux (la salle George Tarer et la salle Rémi NAINSOUTA, la Médiathèque Achille RENÉ-BOISNEUF, le Musée Saint-John PERSE...)
- En valorisant le patrimoine immatériel (valorisation du patrimoine pointois, de son cimetière qui abrite de nombreuses personnalités, ainsi que diverses célébrations qui questionnent notre histoire et notre identité, renforcement des manifestations hommage ainsi que le patrimoine architectural bâti : la rénovation du Musée Municipal est en cours, appuyée en cela par la DAC Guadeloupe avec laquelle une convention d'accompagnement a été signée.
- En accompagnant les projets qui visent à la conservation de nos pratiques (carnaval, musiques et danses traditionnelles...)
- En faisant de la culture un acteur de développement
- En assurant le rayonnement de notre ville à travers la culture (valorisation de nos prix Nobel, redynamisation de notre label Ville d'art et d'histoire, accompagnement d'étudiants tels ceux de l'école d'architecture avec laquelle une convention a été signée, programmation de colloques, réactivation du comité de jumelage en vue d'élargir les horizons de nos administrés...)
- En donnant au personnel, les moyens d'optimiser son action (logiciels spécifiques, matériel informatique...).

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF

- Par ailleurs, le maintien du label Ville d'Art et d'histoire par le Ministère de la Culture impose plusieurs recrutements de spécialistes, de même qu'une politique d'animation culturelle offensive.

### *1.5 Sport et jeunesse*

L'année 2024 est une année très importante pour l'ensemble de territoire français en ce qui concerne le Sport. En effet, cette année la ville de Paris sera la ville hôte des Jeux Olympiques et Para Olympiques.

Ne souhaitant pas que cet événement se limite au seul département de l'île de France, le gouvernement a créé le label « Terre de Jeux 2024 » destiné à associer dans une réelle proximité, l'ensemble du territoire à ce grand rendez-vous qui doit être un moment de cohésion et de partage autour des valeurs portées par le sport. La ville de Pointe-à-Pitre ayant répondu à l'appel à projet Terre de jeux 2024, a obtenu ce label et entend se mobiliser pleinement autour de cet événement qui doit permettre de renforcer son rayonnement et son attractivité et être un véritable facteur de réduction des fractures territoriales.

Ainsi elle mettra en place tout un ensemble d'actions à tous les publics, l'idée étant de contribuer à donner toute sa dimension au sport sur son territoire. Il est à noter, que la ville de pointe-à-Pitre sera traversée par la flamme Olympique, événement dont la réalisation mobilisera des moyens tant humains que financiers ou logistiques.

Au-delà de cet événement d'envergure, le travail de rénovation des infrastructures sportives de la ville devra se poursuivre. Plusieurs subventions ont été obtenues, certains travaux ont déjà débuté, d'autres vont l'être prochainement. Il s'agira également de faire appel à des AMO ou à d'autres assistances techniques afin de finaliser ces projets.

Les projets de rénovation et de construction concernent le stade Pierre ANTONIUS (construction de tribunes et vestiaires), le terrain de tennis de Bergevin et le terrain de football de Lauricisque (ANS 2024), la construction d'un Skate Park (Plan 5000 équipements).

Par ailleurs, des conventions d'objectifs seront conclues au sein des établissements scolaires et des subventions seront allouées aux clubs afin d'en faire des partenaires intervenants dans les écoles.

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF

Une attention particulière devra être portée aux installations sportives des écoles dont certaines méritent d'être rénovées.

Par ailleurs, le soutien aux associations sportives par l'octroi de subventions permettra de venir en aide aux clubs pointois lors des déplacements et des compétitions.

Pour finir, un appel à projets sera lancé afin de convenir de la destination du « Marina tennis Club » pour lequel l'Etat a permis un transfert de gestion à la ville.

### *1.6 Famille et enfance*

La politique sociale et familiale est un domaine très transversal au sein de la collectivité. Il s'agit d'un enjeu prioritaire pour l'équipe municipale qui s'attache à permettre aux enfants d'être accueillis dans des établissements en conformité (remise aux normes, travaux de rénovation dans les établissements scolaires, crèches...) et aux familles de trouver tout l'accompagnement nécessaire pour exister dignement sur le territoire de la ville.

Pour ce qui concerne l'enfance, il s'agira de lutter contre la précarité alimentaire par la pérennisation des petits déjeuners gratuits dans toutes les écoles primaires de la ville. Il s'agira également de renforcer l'organisation d'ALSH sportifs ou culturels pour faciliter l'inclusion de tous les publics et notamment sur ceux en situation de handicap et d'apporter un soutien aux associations qui œuvrent dans les domaines du soutien scolaire, de la réussite éducative, de l'accompagnement à la parentalité.

La réhabilitation du Centre de Loisirs et de vacances de Cafetière doit être un outil au service de notre jeunesse.

Plus globalement, la ville qui est dans son ensemble classée en zone de Quartier prioritaire, doit mettre en place des dispositifs et s'entourer de partenaires afin de lutter contre la précarité et l'augmentation du taux de pauvreté, l'accentuation de l'isolement précoce des seniors, les problématiques de logements avec l'aide des bailleurs sociaux et du CCAS, la lutte contre l'illettrisme, la violence faite aux femmes....

Par ailleurs, elle doit s'attacher à lutter contre la prostitution et l'afflux de SDF sur son territoire et accompagner les associations qui œuvrent dans le domaine de la santé mentale.

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF

Il convient de souligner que des travaux de rénovation devront être entrepris à la crèche Sorel BELLEMARE qui est amenée à devenir l'établissement Municipal de transition qui accueillera l'ensemble des enfants du territoire, dans le cadre de la rénovation urbaine portée par CAP Excellence et face à la destruction des bâtiments des lauriers qui accueillent la crèche Georgette ETZOL.

### *1.7 Aménagements urbains et environnement – Cadre de vie*

Le contexte administratif et financier de la ville de Pointe-à-Pitre exige une gestion rigoureuse de la conduite du projet de développement territorial. Il s'agit d'optimiser les ressources par une large mobilisation des acteurs du territoire en sollicitant leur contribution active à la renaissance de la ville. Dans cette perspective, l'autorité municipale a initié une démarche de concertation avec les partenaires et les citoyens.

La volonté affichée consiste à conduire collectivement la dynamique de projet avec les habitants, les usagers, les entreprises et les partenaires afin d'aboutir à un projet de territoire partagé et porté par l'ensemble des acteurs. Cette configuration de portage de projet confère à la démarche, une garantie de pérennité en confortant les initiatives de l'action publique.

Dans le cadre des trois grandes orientations stratégiques majeures de l'équipe municipale, les enjeux sont les suivants :

Stratégie de repeuplement et offre d'un parcours résidentiel par la réalisation d'équipements structurants qui auront pour particularité de renforcer l'attractivité de la ville par une offre nouvelle et innovante comme la maison de Quartier de Bergevin qui est en cours de livraison. Les projets sont nombreux : ils vont de la reconstruction du cinéma La Renaissance au projet de requalification de la Place de la Victoire ou la restructuration et l'aménagement du Boulevard LEGITIMUS, qui par délibération du Conseil Municipal est devenu d'intérêt départemental. Il est également prévu la création d'une zone 3D sur l'ensemble du quartier ancien de Pointe -à-Pitre ainsi que la mise en place de la promenade verte et bleue sur le territoire ou la création du Quartier ; toute initiative, permettant d'accompagner la ville dans sa démarche de revitalisation économique tandis que se poursuivent les travaux et études relatifs au renouvellement urbain.

**Amélioration de l'attractivité de la ville et développement durable** par l'amélioration des espaces publics et du cadre de vie, la désartificialisation des sols, l'accompagnement aux mobilités douces...

En ce qui concerne l'amélioration du cadre de vie, cela passe par la construction d'une déchetterie, le nettoyage des dents creuses et des bâtiments présentant un péril imminent, la réparation et la mise aux normes des trottoirs du centre-ville dans un premier temps, de même que la mise en place effective de l'éclairage solaire programmé.

Un cadre de vie agréable pour les administrés, c'est s'attacher à avoir une ville propre, belle, attractive et sereine, une ville qui travaille à entrer pleinement dans la démarche de la transition écologique et plus généralement dans celle de toutes les grandes transitions.

### *1.8 Développement économique*

Ville portuaire, ville touristique, ville culturelle, ville centre de l'agglomération dite « pointoise », capitale économique de la Guadeloupe, Pointe-à-Pitre bénéficie de multiples atouts. Et si depuis quelques années, en raison de diverses conjonctures, elle a perdu un peu de son lustre, tous les ingrédients sont réunis pour qu'elle rayonne à nouveau. Il s'agit néanmoins d'un important chantier qui doit capitaliser sur l'existant (renforcement, reconfiguration et dynamisation des marchés, réorganisation des activités existantes...) tout en créant de nouveaux services (marchés ponctuels à l'occasion d'événements particuliers, marché de Noël, marché itinérants dans les quartiers...).

Par ailleurs et d'un point de vue plus stratégique, il s'agira de mettre en place les conditions pour favoriser l'installation de nouvelles activités, de sécuriser les cheminements, de rendre la ville plus attractive et plus accessible en pensant piétonisation, en repensant les zones de stationnement...).

Cela passe aussi par la structuration du service vie économique et par l'apport d'un(e) directeur(trice) ainsi qu'un renforcement du personnel de ce service qui devient une direction.

Il sera essentiel d'accorder une grande importance à cette restructuration qui doit permettre la mise en place de process, l'encadrement de procédures, destinés à accroître également les ressources de la ville (gestion de la TLPE, amélioration du système de régies, mise place de moyens de paiement modernes.

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF

## 2. Un plan pluriannuel des Investissements à l'image des orientations politiques

Le programme pluriannuel des investissements (PPI) 2024-2026 a été réévalué à 69,7 Millions d'euros.

La faisabilité de ce PPI ambitieux ne serait pas envisageable sans le dispositif COROM et l'accompagnement de l'Assistante Technique (aide au montage et suivi de dossiers de subventions, procédures marchés publics, soutien des dossiers auprès des institutions...) ayant permis de renforcer l'accompagnement des partenaires de la ville à savoir :

-L'Etat (DSIL, FEI, DETR, Fonds vert...)

-Le Conseil Régional

-Le Conseil Départemental (Contrat Péyi)

-Cap Excellence (DPV...)

Conformément à la lettre de cadrage, une enveloppe annuelle d'investissements de 4 millions d'euros à l'horizon 2026 (dont un million dédié au PPP « Eclairage Public ») a été arrêtée.

Pour ce faire une priorisation des opérations au regard de certains critères tels que le subventionnement des projets, le caractère urgent (raisons de sécurité, préservation de l'intégrité physique des personnes...), ou encore le potentiel en termes de recettes futures.

Dans ce contexte budgétaire et financier contraint, le phasage annuel des projets, trouve ici tout son sens, la capacité annuelle de financement de la ville encadrant l'inscription budgétaire et la réalisation des investissements.

Le détail des projets inscrits au PPI est présenté en annexe.

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF

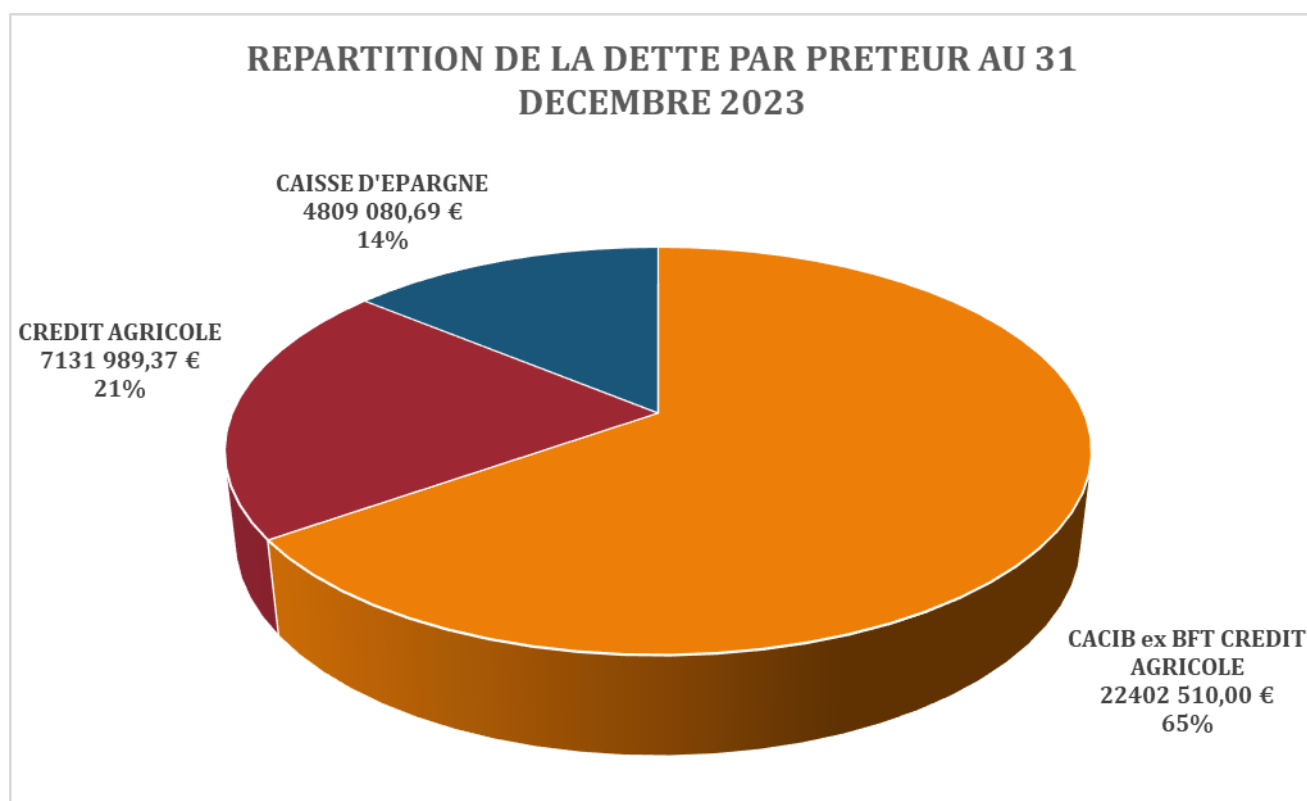
## VI. LA DETTE BANCAIRE DE LA VILLE: CARACTERISTIQUES ET EVOLUTION

### 1- L'endettement de la ville de Pointe-à-Pitre : les caractéristiques

Au 31 décembre 2023, la dette globale de la ville s'élève à 34,34 M€, pour une durée de vie résiduelle de 16,1 ans et une durée de vie moyenne de 9,4 ans. Elle est composée de 6 contrats répartis de la manière suivante :

| Type      | Prêteur         | Capital restant dû | Durée résiduelle | Année de réalisation | Montant initial | Risque de taux |
|-----------|-----------------|--------------------|------------------|----------------------|-----------------|----------------|
| Emprunt   | CE              | 625 825,59 €       | 0,28 an          | 2004                 | 10 000 000,00 € | Variable       |
| Revolving | CACIB ex BFT    | 2 711 740,00 €     | 18,83 ans        | 2010                 | 3 500 000,00 €  | Fixe           |
| Revolving | CACIB ex BFT    | 3 873 920,00 €     | 18,83 ans        | 2010                 | 5 000 000,00 €  | Fixe           |
| Revolving | CACIB ex BFT    | 15 816 850,00 €    | 16,83 ans        | 2011                 | 20 000 000,00 € | Variable       |
| Emprunt   | CREDIT AGRICOLE | 7 131 989,37 €     | 10,87 ans        | 2014                 | 10 000 000,00 € | Fixe           |
| Emprunt   | CE              | 4 183 255,10 €     | 19,42 ans        | 2018                 | 5 000 000,00 €  | Livret A       |

La ventilation par prêteur en fin 2023 se présente comme suit :



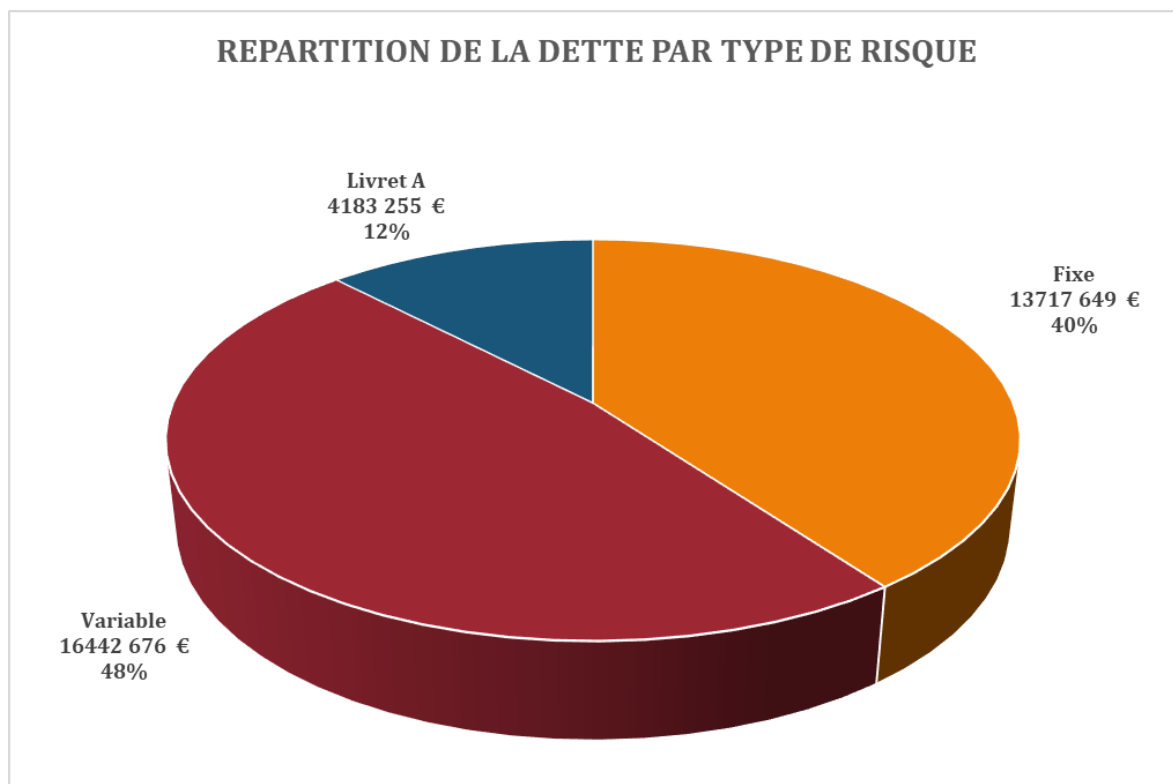
En l'absence de souscription de nouveaux emprunts, la structure de la dette de la ville reste inchangée avec près des deux tiers de l'encours détenus par le Crédit Agricole (CACIB). La majorité de cette dette concerne le crédit revolving souscrit en 2011.

Aussi, en termes de répartition par risques, il est à noter que près de la moitié de l'encours qui représente 16,4 millions d'euros (soit 48 %) est exposé aux taux variables.

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF

## REPARTITION DE LA DETTE PAR TYPE DE RISQUE



## 2- Evolution de l'encours de la dette jusqu'à 2026

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile jusqu'à 2026 comme suit :

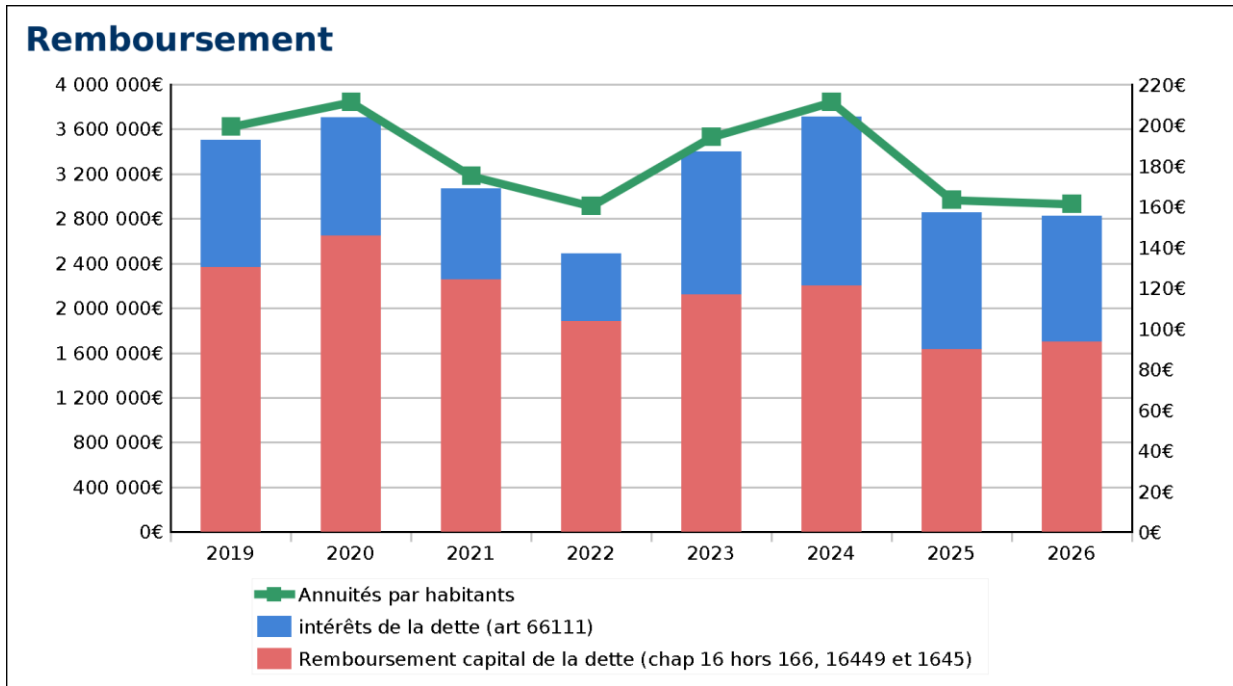
|                             | 2023      | 2024      | 2025      | 2026      |
|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Annuités                    | 3 401 443 | 3 708 331 | 2 857 550 | 2 826 439 |
| <i>Evolution n-1 (en %)</i> | 36,61 %   | 9,02 %    | -22,94 %  | -1,09 %   |
| Capital en euro             | 2 124 939 | 2 199 844 | 1 636 107 | 1 700 741 |
| Intérêts en euro            | 1 276 504 | 1 508 487 | 1 221 443 | 1 125 697 |

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période.

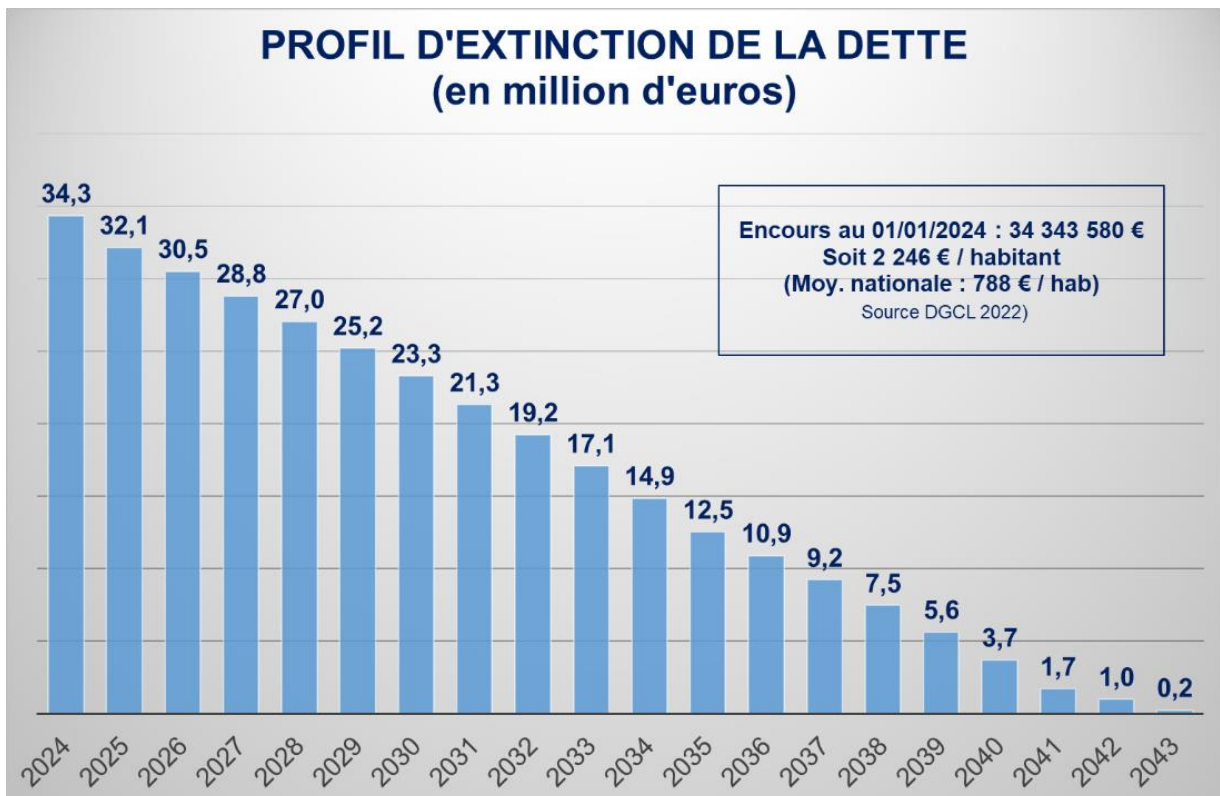
L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF



Enfin, en l'absence de souscription de nouvel emprunt, la dette de la ville devrait être intégralement remboursée d'ici 2043, comme indiqué ci-dessous :



RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF

## **VII. LE BUDGET ANNEXE « MAISON DE QUARTIER DE BERGEVIN »**

Initialement inscrit au programme de Rénovation Urbaine (RUPAP), la construction de la maison de Quartier de Bergevin s’inscrit désormais dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU).

Après plusieurs années d’arrêt, cette opération a pu reprendre grâce au concours de l’Agence Française de Développement (AFD) par l’intermédiaire d’un emprunt bancaire et de la mise en place de préfinancements. Ce dispositif de préfinancement a permis de mobiliser plus rapidement la trésorerie nécessaire au paiement des fournisseurs et de remédier au délai d’encaissement des subventions allouées. A la demande des financeurs, et dans le but d’assurer un suivi plus efficient des flux financiers liés à cette opération, un budget annexe « Maison de Quartier de Bergevin » a été créé par délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2020.

Désormais destinée à accueillir deux locataires, la CGSS et l’ALEFPA, la Maison de Quartier de Bergevin est en phase de finalisation (extérieur et parking) et la remise des clés a eu lieu le 19 février dernier.

Le retard de réalisation ainsi que la mise en œuvre de travaux complémentaires d’adaptation de la construction ont entraîné des coûts supplémentaires qui ont été supportés par le budget principal de la commune (préconisations de la Chambre Régionale des comptes).

Ce budget annexe qui se composait essentiellement de la section d’investissement jusqu’à 2023 va dès 2024 évoluer en section de fonctionnement puisqu’il s’agira maintenant d’exploiter l’équipement qui va générer des recettes liées aux loyers perçus et en contrepartie des frais liés à son entretien.

## ***CONCLUSION***

La préparation budgétaire pour 2024 s'inscrit dans un contexte qui fait suite à plusieurs crises majeures niveau mondial (COVID-19, Conflit Ukraino-Russe, Conflit Israélo-Palestinien...) et dont l'une des conséquences les plus notables a été une inflation record.

Malgré cette situation internationale relativement tendue, nous sommes tenus de mener à bien la trajectoire de redressement proposée dans le cadre du dispositif COROM, tout en mettant en œuvre les projets de la mandature.

En investissement notamment, il est désormais impératif d'accélérer la mise en œuvre des projets, en sollicitant les financements proposés par les partenaires majeurs (Etat, Région, Département...) afin d'optimiser la part d'autofinancement apportée par la Commune.

Par ailleurs, cet autofinancement repose fortement sur la poursuite du cadrage des dépenses de fonctionnement (essentiellement les charges à caractère général et de personnel) et de la bonne exploitation des ressources, et donc des recettes générées.

C'est dans cette optique que les orientations budgétaires de l'exercice 2024 ont été définies, avec pour ambition de répondre aux objectifs fixés à l'approche de la fin de mandature en 2026.

RF

Guadeloupe

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 28/03/2024

971-219711207-BF\_041\_2024-BF

## VIII. ANNEXES

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF

## Annexe I: Rétrospective 2017-2023

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Chiffres en K€                                | 2017             | 2018             | 2019             | 2020             | 2021             | 2022             | 2023             |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>     | <b>41 410,11</b> | <b>39 884,22</b> | <b>45 251,70</b> | <b>41 532,68</b> | <b>49 278,06</b> | <b>63 090,96</b> | <b>51 839,30</b> |
| Variation                                     |                  | -4 %             | 13 %             | -8 %             | 19 %             | 28 %             | -18 %            |
| dont impôts ménages                           | 10 502,18        | 10 811,35        | 11 019,78        | 11 595,20        | 14 899,39        | 15 102,17        | 15 910,47        |
| dont TEOM                                     | 0,00             | 0,00             | 0,00             | 0,00             | 0,00             | 0,00             | 0,00             |
| dont Attribution de Compensation              | 4 708,31         | 5 105,30         | 8 459,68         | 6 682,82         | 4 691,14         | 4 125,72         | 4 125,72         |
| dont DGF + DACOM                              | 8 316,66         | 7 476,85         | 6 952,42         | 7 601,45         | 7 775,55         | 8 098,72         | 8 304,02         |
| dont taxes carburants                         | 1 145,47         | 842,13           | 1 269,34         | 1 156,89         | 754,19           | 1 042,92         | 1 100,00         |
| dont octroi de mer                            | 7 226,61         | 7 198,51         | 8 562,58         | 8 577,16         | 6 903,92         | 8 966,44         | 9 300,00         |
| dont tarifs                                   | 431,70           | 245,58           | 580,52           | 569,27           | 701,39           | 1 972,93         | 1 815,66         |
| dont revenus des immeubles                    | 3 055,96         | 3 569,44         | 5 998,39         | 5 019,76         | 4 931,13         | 5 004,38         | 6 470,03         |
| dont autres                                   | 6 023,22         | 4 635,07         | 2 408,99         | 330,12           | 8 621,34         | 18 777,69        | 4 813,39         |
| <b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>     | <b>47 178,60</b> | <b>44 802,96</b> | <b>42 300,48</b> | <b>42 467,01</b> | <b>54 242,68</b> | <b>50 049,42</b> | <b>41 451,96</b> |
| Variation                                     |                  | -5,0%            | -5,6%            | +0,4%            | +27,7%           | -7,7%            | -17,2%           |
| dont personnel                                | 27 195,77        | 27 025,66        | 26 769,65        | 25 091,21        | 25 570,98        | 26 853,57        | 26 000,00        |
| dont achats et charges externes               | 12 892,29        | 6 775,39         | 8 659,82         | 7 218,40         | 8 086,36         | 12 189,50        | 7 661,12         |
| <b>EPARGNE DE GESTION</b>                     | <b>-5 768,49</b> | <b>-4 918,74</b> | <b>2 951,22</b>  | <b>-934,32</b>   | <b>-4 964,63</b> | <b>13 041,54</b> | <b>10 387,34</b> |
| Variation                                     |                  | -14,7%           | -160,0%          | -131,7%          | +431,4%          | -362,7%          | -20,4%           |
| Frais financiers hors indemnités (dont ΔICNE) | -1 023,51        | -821,34          | -2 701,28        | -1 055,40        | -1 709,71        | -813,88          | -1 657,26        |
| <b>EPARGNE BRUTE</b>                          | <b>-6 792,00</b> | <b>-5 740,07</b> | <b>249,95</b>    | <b>-1 989,72</b> | <b>-6 674,33</b> | <b>12 227,67</b> | <b>8 730,08</b>  |
| Variation                                     |                  | -15,5%           | -104,4%          | -896,1%          | +235,4%          | -283,2%          | -28,6%           |
| Remboursement dette                           | 1 081,05         | 2 516,86         | 2 365,18         | 2 650,12         | 2 257,27         | 1 885,20         | 2 264,94         |
| dont remboursements normaux                   | 1 081,05         | 2 516,86         | 2 365,18         | 2 648,96         | 2 257,27         | 1 885,20         | 2 091,86         |
| dont CLTR et remboursements anticipés         | 0,00             | 0,00             | 0,00             | 0,00             | 0,00             | 0,00             | 0,00             |
| <b>EPARGNE NETTE</b>                          | <b>-7 873,06</b> | <b>-8 256,93</b> | <b>-2 115,23</b> | <b>-4 639,84</b> | <b>-8 931,60</b> | <b>10 342,47</b> | <b>6 465,14</b>  |

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF

## SECTION D'INVESTISSEMENT

| Chiffres en K€                                     | 2017             | 2018              | 2019              | 2020              | 2021              | 2022              | 2023             |
|--|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| <b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>           | <b>2 383,63</b>  | <b>4 628,97</b>   | <b>4 337,11</b>   | <b>2 675,13</b>   | <b>1 606,97</b>   | <b>5 312,22</b>   | <b>32 998,26</b> |
| dont cessions                                      | 0,00             | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 1 051,00          | 30 000,00        |
| dont FCTVA, FRDE et TA                             | 1 605,04         | 210,75            | 1 286,15          | 567,72            | 782,68            | 1 636,86          | 393,87           |
| dont subventions d'équipement et fonds de concours | 1 368,27         | 4 418,22          | 2 679,15          | 2 107,41          | 824,29            | 412,46            | 9 123,96         |
| Emprunts   | 0,00             | 2,09              | 0,00              | 0,42              | 0,00              | 0,00              | 4,05             |
| dont refinancement de R.A. et de CLTR              | 0,00             | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 0,00             |
| dont emprunt "nouveau"                             | 0,00             | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 0,00             |
| <b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>           | <b>1 318,64</b>  | <b>5 821,82</b>   | <b>5 957,50</b>   | <b>1 463,47</b>   | <b>3 741,54</b>   | <b>3 516,06</b>   | <b>12 545,72</b> |
| dont subventions d'équipement et fonds de concours | 0,00             | 27,00             | 0,00              | 40,00             | 0,00              | 30,00             | 8 255,80         |
| dont opérations patrimoniales                      | 1 318,64         | 5 794,82          | 5 957,50          | 1 422,32          | 3 741,54          | 2 408,72          | 14 344,16        |
| <b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (hors ΔCNE)</b> | <b>-6 808,07</b> | <b>-9 447,69</b>  | <b>-3 735,62</b>  | <b>-3 427,76</b>  | <b>-11 066,17</b> | <b>12 138,63</b>  | <b>26 921,74</b> |
| <b>FONDS DE ROULEMENT AU 31 décembre</b>           | <b>-8 796,32</b> | <b>-18 244,01</b> | <b>-21 979,63</b> | <b>-25 406,24</b> | <b>-36 472,41</b> | <b>-24 333,78</b> | <b>2 756,99</b>  |
| <b>STOCK DE DETTE AU 31 Décembre</b>               | <b>47 229,26</b> | <b>45 262,92</b>  | <b>47 229,26</b>  | <b>40 809,15</b>  | <b>38 521,29</b>  | <b>36 636,09</b>  | <b>34 544,23</b> |
| Variation  |                  | -4,2%             | +4,3%             | -13,6%            | -5,6%             | -4,9%             | -5,7%            |
| dont stock de CLTR                                 | 0,00             | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 1,00              | 2,00             |
| <b>TAUX D'EPARGNE DE GESTION</b>                   | <b>-13,9%</b>    | <b>-12,3%</b>     | <b>6,5%</b>       | <b>-2,2%</b>      | <b>-10,1%</b>     | <b>20,7%</b>      | <b>20,0%</b>     |
| <b>TAUX D'EPARGNE BRUTE</b>                        | <b>-16,4%</b>    | <b>-14,4%</b>     | <b>0,6%</b>       | <b>-4,8%</b>      | <b>-13,5%</b>     | <b>19,4%</b>      | <b>16,8%</b>     |
| <b>CAPACITE DE DESENDETTEMENT (en années)</b>      | <b>NC</b>        | <b>NC</b>         | <b>189,0</b>      | <b>NC</b>         | <b>NC</b>         | <b>3,0</b>        | <b>4,0</b>       |

RF

Guadeloupe

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 28/03/2024

971-219711207-BF\_041\_2024-BF

## Annexe II: Prospective 2023-2029

| En M€  | 2023            | 2024          | 2025            | 2026            | 2027            | 2028            | 2029            | Variation moyenne annuelle (2029-2023) |
|--|-----------------|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--|
| <b>Recettes de fonctionnement</b>                | 51 839,30       | 42 706,77     | 44 268,42       | 44 388,72       | 45 025,59       | 45 674,19       | 46 334,76       | -1,9%                                  |
| <b>Dépenses de fonctionnement totales</b>        | 41 609,63       | 40 610,00     | 41 148,00       | 41 038,62       | 41 767,17       | 42 512,26       | 43 274,29       | 0,7%                                   |
| <b>Epargne de gestion</b>                        | 10 229,67       | 2 096,77      | 3 120,42        | 3 350,10        | 3 258,42        | 3 161,93        | 3 060,47        | -18,2%                                 |
| Frais financiers                                 | 1 472,42        | 1 474,09      | 1 258,98        | 1 149,34        | 1 072,14        | 1 018,79        | 957,27          | -6,9%                                  |
| <b>Epargne brute</b>                             | <b>8 757,25</b> | <b>622,68</b> | <b>1 861,44</b> | <b>2 200,76</b> | <b>2 186,28</b> | <b>2 143,14</b> | <b>2 103,20</b> | <b>-21,2%</b>                          |
| Investissements                                  | 12 545,72       | 6 100,00      | 6 100,00        | 5 200,00        | 5 200,00        | 5 200,00        | 5 200,00        | -13,7%                                 |
| Recettes réelles hors emprunt                    | 32 973,07       | 4 294,78      | 5 094,14        | 5 094,14        | 5 094,14        | 5 094,14        | 5 094,14        | -26,7%                                 |
| Investissements nets (hors FCTVA et subventions) | -20 427,35      | 1 805,22      | 1 005,86        | 105,86          | 105,86          | 105,86          | 105,86          | 0,0%                                   |
| Remboursement de dette                           | 2 091,86        | 2 199,84      | 1 636,11        | 1 761,54        | 1 899,84        | 1 973,75        | 2 050,68        | -0,3%                                  |
| Emprunts   | 0,00            | 0,00          | 1 405,92        | 0,00            | 0,00            | 0,00            | 0,00            | 0,0%                                   |
| Endettement au 31/12                             | 34 343,58       | 32 143,74     | 31 913,55       | 30 152,01       | 28 252,17       | 26 278,42       | 24 227,74       | -5,6%                                  |
| Taux d'épargne de gestion                        | 19,7%           | 4,9%          | 7,0%            | 7,5%            | 7,2%            | 6,9%            | 6,6%            |  |
| Frais financiers / RRF                           | 2,8%            | 3,5%          | 2,8%            | 2,6%            | 2,4%            | 2,2%            | 2,1%            |  |
| Taux d'épargne brute                             | 16,9%           | 1,5%          | 4,2%            | 5,0%            | 4,9%            | 4,7%            | 4,5%            |  |
| <b>Capacité de désendettement (CAPES)</b>        | <b>3,9</b>      | <b>51,6</b>   | <b>17,1</b>     | <b>13,7</b>     | <b>12,9</b>     | <b>12,3</b>     | <b>11,5</b>     |  |

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF

# Annexe III: Plan pluriannuel d'investissements 2024-2026<sup>2</sup>

| POLITIQUE PUBLIQUES / OPERATIONS  | AP N°           | OPERATION N° | MONTANT TOTAL AP  |                         | CP 2023          | CP 2024          | CP 2025           | CP 2026           | Subventions attribuées ou en cours d'instruction |
|---|-----------------|--------------|-------------------|-------------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|--|
|   |                 |              | BP 2023           | BP 2024 (AP A AJUSTER*) |                  |                  |                   |                   |  |
| <b>AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT</b>                                  |                 |              | <b>55 826 251</b> | <b>6 183 570</b>        | <b>4 062 410</b> | <b>3 038 570</b> | <b>15 582 055</b> | <b>28 939 196</b> | <b>5 838 748</b>                                 |
| Hondateurs  | AP-2023-TERR08  | 2023080003   | 1 200 000         |                         |                  | 300 000          | 520 000           | 80 000            |  |
| OPAH RU   | AP-2023-TERR08  | 2023080004   | 285 000           |                         |                  | 85 000           | 100 000           | 100 000           |  |
| Place de la Victoire  | AP-2023-TERR08  | 2023080005   | 3 511 070         |                         |                  | 200 000          | 1 426 770         | 1 884 300         | 1 626 770  |
| Eclairage public / Feux tricolores  | AP-2023-TERR08  | 2023080006   | 1 500 000         | 2 000 000               | 1 220 410        |                  | 200 000           |                   | 982 978  |
| Réaménagement d'aires de jeux   | AP-2023-TERR08  | 2023080007   | 300 000           | 350 000                 |                  |                  |                   |                   | 128 000  |
| Requalification du Quartier d'affaires Dugommier  | AP-2023-TERR08  | 2023080008   | 15 207 667        |                         |                  |                  | 4 000 000         | 11 057 667        |  |
| Requalification rue Achille RENE-BOISNEUF   | AP-2023-TERR08  | 2023080009   | 5 682 229         |                         |                  | 150 000          | 2 500 000         | 3 032 229         |  |
| Requalification urbaine (démolition - défrichage - embellissement...)                   | AP-2023-TERR08  | 2023080010   | 4 000 000         |                         |                  | 200 000          | 1 000 000         | 2 800 000         |  |
| RH sortie Sud-Est   | AP-2023-TERR08  | 2023080011   | 2 805 285         |                         |                  |                  | 2 805 285         |                   |  |
| RU IMO Ville  | AP-2023-TERR08  | 2023080012   | 7 500 000         |                         |                  |                  |                   | 7 500 000         |  |
| Signalisation H / V   | AP-2023-TERR08  | 2023080013   | 600 000           |                         |                  | 200 000          | 200 000           | 200 000           |  |
| SILO (travaux d'étanchéité et gestion des accès)  | AP-2023-TERR08  | 2023080014   | 1 070 000         |                         |                  | 1 070 000        | 670 000           | 200 000           |  |
| VRD   | AP-2023-TERR08  | 2023080015   | 250 000           | 450 000                 |                  | 160 000          | 150 000           | 140 000           | 160 000  |
| Implantation d'un éclairage public solaire  | AP-2023-EPSOL08 | 2023080016   | 2 815 000         | 3 083 570               | 2 842 000        | 268 570          |                   |                   | 2 842 000  |
| Adressage et numérotation des rues  | A CRÉER         |              | 1 000 000         |                         |                  | 15 000           | 500 000           | 485 000           |  |
| RUCAP (Participation à CAPEX)   | A CRÉER         |              | 4 100 000         |                         |                  | 410 000          | 410 000           | 410 000           |  |
| Végétalisation de l'espace public   | A CRÉER         |              |                   | 150 000                 |                  | 50 000           | 50 000            | 50 000            |  |
| CREATION DE PEPINIERES CAFEIERE   | A CRÉER         |              |                   | 150 000                 |                  | 100 000          | 50 000            | 99 000            |  |
| PLAN D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PVAE)                         | A CRÉER         |              | 4 000 000         |                         |                  | 1 000 000        | 1 000 000         | 1 000 000         |  |
| <b>CULTURE</b>  |                 |              | <b>1 649 930</b>  | <b>1 050 000</b>        |                  | <b>499 700</b>   | <b>700 000</b>    | <b>864 775</b>    | <b>110 250</b>                                   |
| Centre culturel Rémy NAINSOUTA  | AP-2023-CUL T03 | 2023030001   | 159 250           | 350 000                 |                  | 50 000           | 100 000           | 200 000           |  |
| Médiathèque Achille René-Boisneuf   | AP-2023-CUL T03 | 2023030002   | 355 600           | 500 000                 |                  | 100 000          | 200 000           | 200 000           | 90 000   |
| Musée Saint-John Perse  | AP-2023-CUL T03 | 2023030003   | 459 675           |                         |                  | 60 000           | 200 000           | 199 675           | 20 250   |
| Pavillon de la ville  | AP-2023-CUL T03 | 2023030004   | 365 100           |                         |                  |                  | 100 000           | 265 100           |  |
| Salle George TARER  | AP-2023-CUL T03 | 2023030005   | 122 665           | 200 000                 |                  |                  | 100 000           |                   |  |
| Travaux du Marché Central et de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul (Judgement)         | AP-2023-CUL T03 | 2023030006   | 189 700           |                         |                  | 189 700          |                   |                   |  |
| <b>ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>  |                 |              | <b>140 000</b>    | <b>5 000 000</b>        |                  | <b>950 000</b>   | <b>1 290 000</b>  | <b>2 900 000</b>  |  |
| Acquisition de matériels alimentaires pour les écoles (réfrigérateurs, congélateurs...) | AP-2023-EDUC02  | 2023020001   | 80 000            |                         |                  | 40 000           | 40 000            |                   |  |
| Sécurisation des établissements scolaires (vidéosurveillance)                           | AP-2023-EDUC02  | 2023020010   | 60 000            |                         |                  | 60 000           |                   |                   |  |
| Rénovation énergétique des écoles   | A CRÉER         |              |                   | 1 000 000               |                  | 250 000          | 250 000           | 500 000           |  |
| Travaux dans les écoles (Lauricisque, Léon FEIX,...)                                    | A CRÉER         |              |                   | 4 000 000               |                  | 600 000          | 1 000 000         | 2 400 000         |  |
| <b>FAMILLE - ENFANCE</b>  |                 |              | <b>90 000</b>     | <b>250 000</b>          |                  | <b>250 000</b>   |                   |                   | <b>55 137</b>                                    |
| Aménagement de la crèche Sorel BELLEMARE  | AP-2023-ENF06   | 2023060001   | 90 000            | 250 000                 |                  | 250 000          |                   |                   | 55 137   |
| <b>INTERVENTIONS SOCIALES ET DE SANTE</b>   |                 |              | <b>1 100 000</b>  | <b>900 000</b>          |                  | <b>700 000</b>   | <b>800 000</b>    | <b>200 000</b>    | <b>300 000</b>                                   |
| Plan d'accessibilité des bâtiments communaux (ADAP)                                     | AP-2023-SOC05   | 2023050001   | 300 000           | 900 000                 |                  | 300 000          | 400 000           | 200 000           | 300 000  |
| Réhabilitation de Cafétéria   | AP-2023-SOC05   | 2023050002   | 800 000           |                         |                  | 400 000          | 400 000           |                   |  |
| <b>SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE</b>   |                 |              | <b>1 078 000</b>  | <b>1 358 000</b>        |                  | <b>210 000</b>   | <b>868 000</b>    |                   | <b>348 000</b>                                   |
| Vidéo-protection  | AP-2023-SEC01   | 2023010001   | 1 078 000         | 1 358 000               |                  | 210 000          | 868 000           |                   | 348 000  |
| <b>SERVICES GENERAUX DE L'ADMINISTRATION</b>  |                 |              | <b>2 470 000</b>  | <b>300 000</b>          |                  | <b>770 000</b>   | <b>810 000</b>    | <b>1 090 000</b>  | <b>160 000</b>                                   |
| Centre d'échanges Ruddy Nithila (santé au travail, services techniques,...)             | AP-2023-ADM00   | 2023000001   | 100 000           | 300 000                 |                  |                  | 100 000           | 200 000           |  |
| Centre José Marri   | AP-2023-ADM00   | 2023000002   | 108 000           |                         |                  | 108 000          |                   |                   |  |
| Cimetière   | AP-2023-ADM00   | 2023000003   | 410 000           |                         |                  | 70 000           | 100 000           | 240 000           |  |
| Garage Miquel   | AP-2023-ADM00   | 2023000004   | 182 000           |                         |                  | 182 000          |                   |                   | 160 000  |
| Hall du Bicentenaire (maison des associations)  | AP-2023-ADM00   | 2023000003   | 400 000           |                         |                  | 100 000          | 200 000           | 100 000           |  |
| Maison de la citoyenneté  | A CRÉER         |              | 190 000           |                         |                  | 110 000          | 80 000            |                   |  |
| Hôtel de ville*   | AP-2023-ADM00   | 2023000007   | 280 000           |                         |                  |                  | 130 000           | 150 000           |  |
| Equipements informatiques   | A CRÉER         |              | 800 000           |                         |                  | 200 000          | 200 000           | 400 000           |  |
| <b>SPORTS ET JEUNESSE</b>   |                 |              | <b>7 371 800</b>  | <b>560 000</b>          | <b>295 800</b>   | <b>1 149 200</b> | <b>1 940 000</b>  | <b>3 592 100</b>  | <b>2 683 992</b>                                 |
| Centre d'activité culturelle et éducative de BERGEMIN (CACEB)                           | AP-2023-SPOR04  | 2023040001   | 947 600           |                         |                  | 315 000          | 400 000           | 232 600           |  |
| Complexe sportif Michel BENUAMIN  | AP-2023-SPOR04  | 2023040002   | 1 058 500         |                         | 173 600          | 76 400           | 250 000           | 558 500           | 319 292  |
| Hall Paul CHONCHON  | AP-2023-SPOR04  | 2023040003   | 254 700           | 560 000                 | 122 200          | 437 800          |                   |                   | 304 700  |
| Requalification/réhabilitation terrain de football Lauricisque                          | AP-2023-SPOR04  | 2023040005   | 900 000           |                         |                  |                  | 90 000            | 810 000           |  |
| Stade Pierre ANTONIUS   | AP-2023-SPOR04  | 2023040006   | 3 641 000         |                         |                  | 300 000          | 1 000 000         | 1 641 000         | 2 060 000  |
| Maria Tennis CLUB   | AP-2023-SPOR04  | 2023040004   | 570 000           |                         |                  | 20 000           | 200 000           | 350 000           |  |
| <b>Total général</b>  |                 |              | <b>69 725 981</b> | <b>15 601 570</b>       | <b>4 358 210</b> | <b>7 567 470</b> | <b>21 999 055</b> | <b>37 586 071</b> | <b>9 496 127</b>                                 |

<sup>2</sup> Les inscriptions en crédits de paiement 2024 seront affinées dans...

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 28/03/2024  
971-219711207-BF\_041\_2024-BF



